

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
RÉALISÉ PAR UN EXPERT QUI

Accompagne la recherche de partenaire(s)

Aide à la négociation de l'accord de consortium

Facilite la rédaction du dossier de candidature

AUGMENTE LE TAUX DE RÉUSSITE DES CANDIDATS



**PARTENARIAT
TECHNOLOGIQUE
INTERNATIONAL**

QUI PEUT EN **BÉNÉFICIER ?**

UNE OFFRE OUVERTE AU FIL DE L'EAU

- Candidatures ouvertes en permanence
- En moyenne 1 à 2 semaines de délai d'instruction de la demande

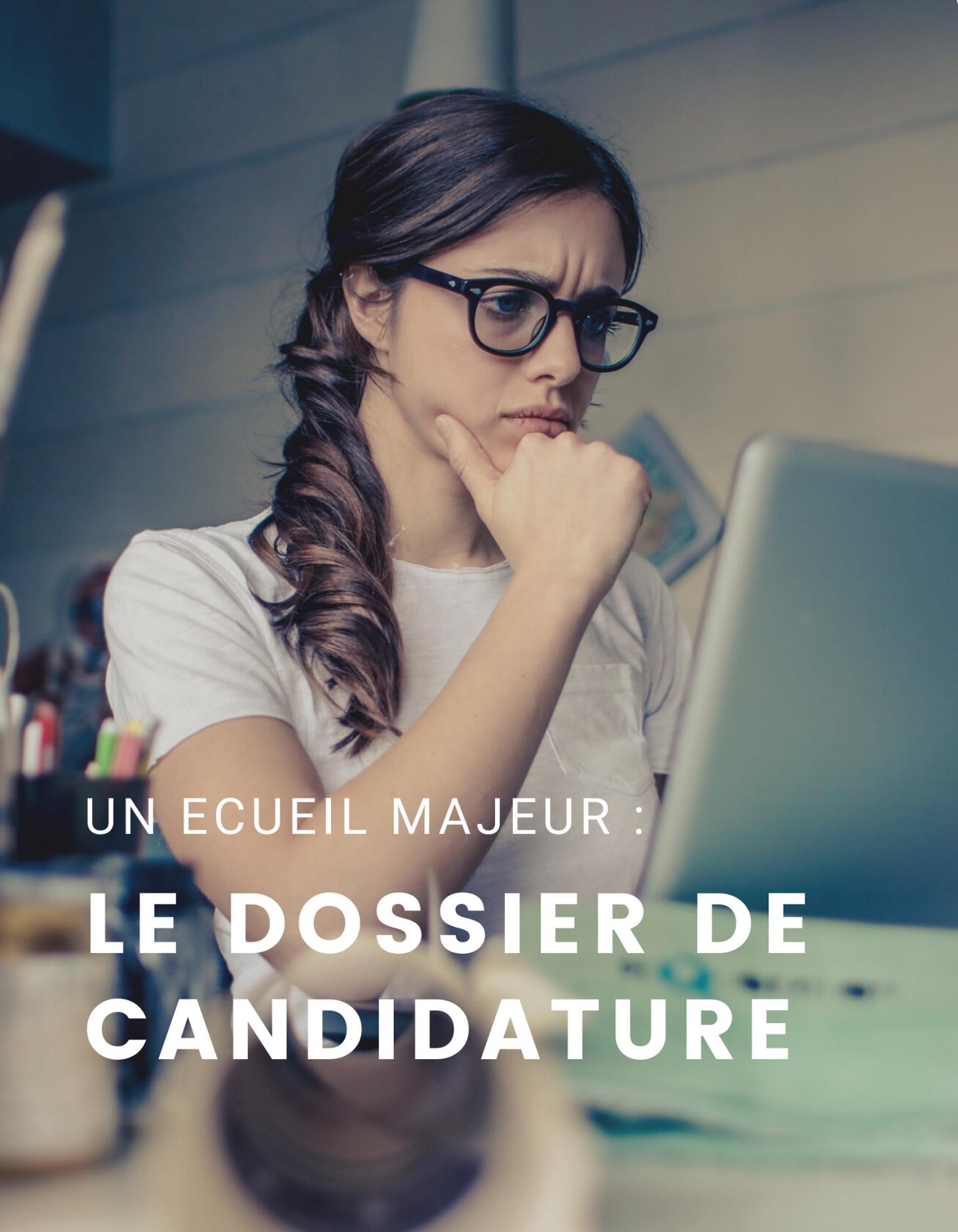
ENTREPRISES

- Implantées en France
- Coordinatrices du projet collaboratif
- Non considérée comme "en difficulté"

TAILLE DES ENTREPRISES

- Startups matures / PME / ETI à vocation commerciale
- Jusqu'à 2 000 employés





UN ECUEIL MAJEUR :

LE DOSSIER DE CANDIDATURE



TROUVER LE BON
PARTENAIRE

CONSTITUER LE
CONSORTIUM JURIDIQUE

RÉDIGER LE DOSSIER
TECHNIQUE & COMMERCIAL

DÉPOSER LE DOSSIER AVANT
LA CLÔTURE DE L'AAP



L'APPEL À PROJETS

DIFFÉRENTS CRITÈRES DE FINANCEMENT



COÛTS ÉLIGIBLES

- Recherche industrielle et développement expérimental

PARTENARIAT

- Deux ou plusieurs partenaires industriels
- Aucun pays ou partenaire représentant plus de 70% du budget total du projet

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises françaises jusqu'à 2000 équivalents temps plein (ETP)
- Sous-traitants, y compris les instituts de recherche/universités

FINANCEMENT

- De 50 000 à 3 millions d'euros (soumis à une analyse financière de l'entreprise et des conditions financières)

DURÉE

- Maximum de 3 ans

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

MINIMUM 1 ENTREPRISE PRIVÉE FRANÇAISE ET UNE ENTREPRISE PRIVÉE ÉTRANGÈRE

ENTREPRISES

- Start up / PME / ETI
- < 2 000 salariés (n'appartenant pas à un groupe de plus de 2 000 salariés)
- Implantées en France
- Non considérée comme "en difficulté"

TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉS

PROJET

- Projet de recherche et développement
- D'une durée de 3 ans
- Prospective de commercialisation après la période de R&D
- Un projet innovant présentant un avantage clair et une plus-value unique

COÛTS

- Liés à la recherche et développement :
 - Prototypage
 - Phase de test
 - Propriété intellectuelle
 - Les frais de personnel
 - La sous-traitance
 - Etude de faisabilité
 - Les investissements

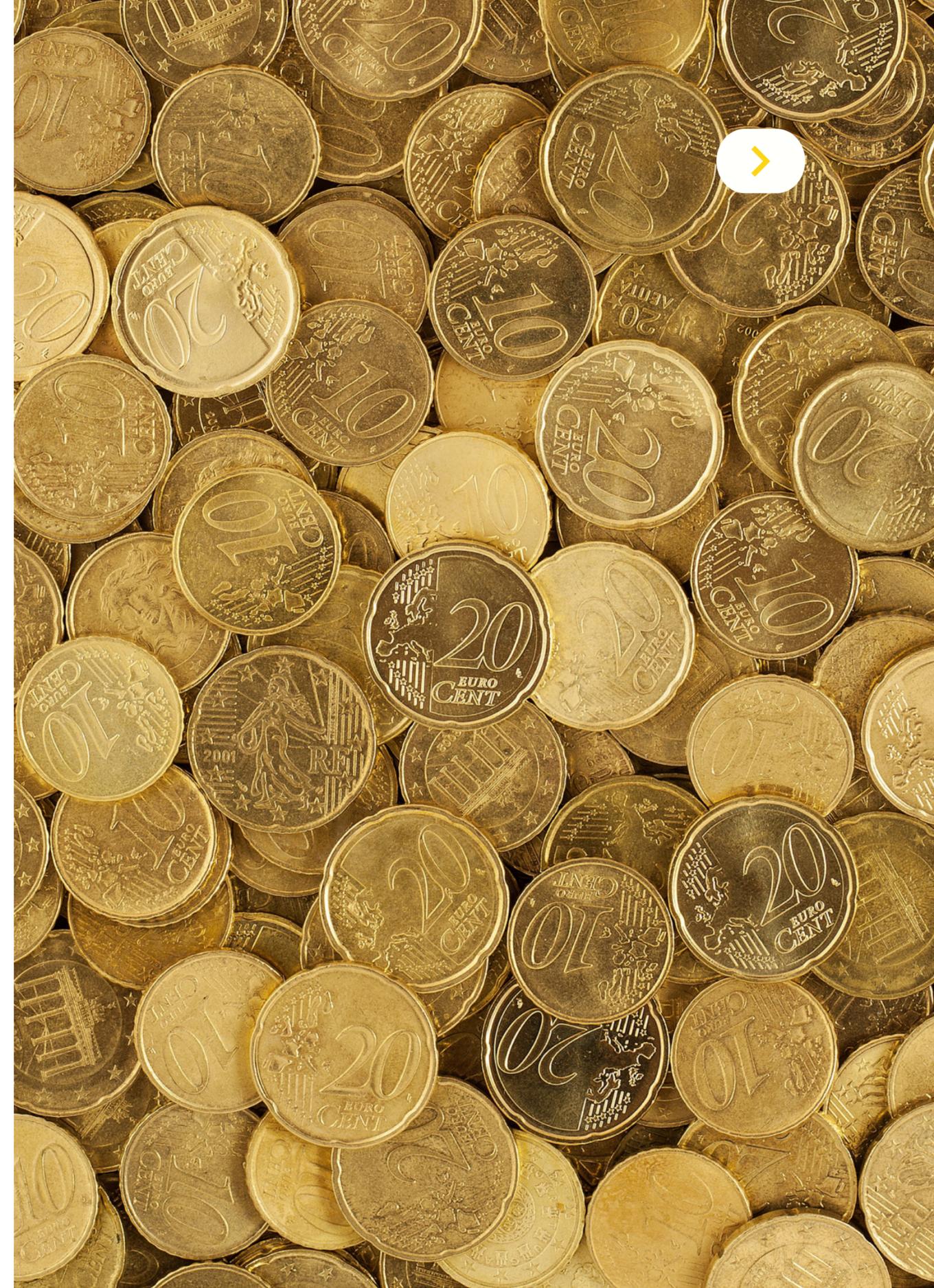
QUEL MONTANT DE L'AIDE BPIFRANCE ?

**Sous forme d'une Aide au
Développement et Innovation (ADI)**

Avance remboursable

De 50 000 à 3 millions d'euros

**Dans la limite des fonds propres et
des quasi fonds propres**



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

CONTACTEZ-NOUS !



Contact

international.innoproject@bpifrance.fr



bpifrance
SERVIR L'AVENIR

